



La Chronique Hydro

PAR ALICE VACHE & PIERRE SASSO

Le mot du Président

PRÉPARER L'ADAPTATION



Jean-Louis PLAZY
Président de la FDSH13
Président de l'ASA du Centre Crau

Si 2023 a été un peu plus favorable du côté de la ressource en eau pour les gestionnaires de réseaux ayant une ressource en eau sécurisée, elle a été catastrophique pour les ASA sur cours d'eau qui ont connu de très longues périodes d'interdiction de prélèvements.

Progressivement un nouveau cadre de gestion de l'eau se dessine pour 2024 avec la mise en place de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance est maintenant effective, l'Arrêté Cadre Inter-départemental sécheresse a été créé et fait déjà l'objet d'une révision en ce début d'année, le PTGE (Plan Territorial de Gestion de l'Eau) de l'Huveaune est en cours d'élaboration et enfin le SAGE Crau continue sa construction.

La FDSH 13 s'est vue confier par le Préfet des Bouches-du-Rhône la réalisation d'un **Schéma Directeur d'Hydraulique Agricole (SDHA13)**. Pour le réaliser, notre Fédération a obtenu le soutien financier de l'Etat via le Fonds Vert ainsi que celui du Département et de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Un complément de financement est en cours de négociation avec la Région Sud et l'Agence de l'eau. Cet outil permettra d'analyser comment accompagner les ASP pour s'adapter à la fois rapidement et efficacement à ce nouveau contexte. Cela relèvera non seulement du domaine de la **concertation** pour la restructuration de leur gouvernance, mais également pour le volet spécifique au renforcement de leurs capacités techniques, ou encore de la planification des travaux et des nouveaux financements sollicitables.

2024 sera donc une année cruciale pour les Associations Syndicales de Propriétaires; et la FDSH 13, qui a renforcé ses moyens humains, sera en première ligne pour les assister dans cette adaptation en lien avec ses partenaires.



Tous ensemble nous devons faire preuve de volonté et de ténacité pour relever ce défi. C'est en tout cas le vœu que je formule en ce début d'année.



La Chronique Hydro

PAR ALICE VACHE & PIERRE SASSO

Quelques actualités du mois



LE DEFI CLIMATIQUE DE L'EAU ABORDÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 17 janvier, la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale a étudié le rapport de la mission d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au changement climatique. Les rapporteurs ont présenté 81 propositions. Elles sont réparties en 4 catégories qui sont : la gestion quantitative et qualitative de la ressource, la prévention et gestion de la sécheresse, l'adaptation aux effets du changement climatique et enfin le renforcement de la gouvernance et des financements. Parmi les mesures financières, a été évoqué la suppression de la TVA sur l'eau ou encore l'augmentation des aquapréts. Outre la consommation d'eau agricole ou potable, les enjeux des pics de consommation saisonniers ont été abordés. Le secteur du tourisme devra se responsabiliser quant à la gestion quantitative.



LA FIN DU COMPTE EPARGNE VOLUME EN DURANCE

En 2016, le protocole d'économies d'eau sur la Durance était signé entre EDF, l'Agence de l'Eau et la DREAL; aussi connu sous le nom de Compte Epargne Volume (CEV). L'Agence de l'Eau finançait donc des projets d'ASA dont les travaux engendraient des économies de volumes prélevés, ceux-ci devant être réaffectés aux milieux. Dans le cas où cela n'était pas possible, ces volumes étaient stockés sur le CEV, avec un plafond à 100 millions m³. Or, en 2021 cet outil était déjà proche de la saturation car son important taux d'actualisation à 8%/an, et sa constitution ne permettait pas de réallocation pour d'autres usages. L'outil est donc abandonné d'un commun accord et devrait faire l'objet d'une nouvelle version simplifiée en 2024. L'objectif restera l'affectation des économies d'eau vers les milieux naturels, tout en favorisant les travaux de modernisation.



EAUX USÉES TRAITÉES POUR L'IRRIGATION

Depuis l'annonce du Plan Eau en 2023, 34 mesures ont été enclenchées et 12 réalisées sur les 53 prévues. Pour la REUT, 419 projets ont émergé nationalement; un engouement espéré et au rendez-vous depuis l'assouplissement de la réglementation via le décret du 19 Août 2023. Les récents arrêtés introduisent la notion de "barrières" pour l'arrosage des espaces verts, permettant l'utilisation d'eaux de moindre qualité avec des mesures appropriées. Une nouvelle classe A, plus exigeante en termes de qualité, est définie pour l'irrigation agricole. Les textes proposent également une démarche d'évaluation et de gestion des risques. Un troisième arrêté en consultation concerne les usages domestiques des eaux non conventionnelles, encadrant la réutilisation d'eaux impropres à la consommation humaine.

GESTION QUANTITATIVE ET POLICE DE L'EAU

FDSH 13

Engagée pour l'irrigation

Une mise en oeuvre des décrets précisée et une politique de contrôle renforcée

SOURCE CABINET LANDOT & ASSOCIES / LEGIFRANCE

• Contexte

En l'espace d'un mois, deux instructions du gouvernement ont été publiées, non sans liens. L'une relève de la gestion quantitative de la ressource en eau (en date du 14/12/2023, relative à la mise en oeuvre des décrets n° 2021-795 du 23/06/2021 et n° 2022-1078 du 29/07/2022); et l'autre s'attèle aux contrôles en matière de police de l'eau (en date du 02/01/2024). La comparaison de contenu de ces deux instructions mets en lumière la stratégie qui sera adoptée à partir de 2024.

• Gestion quantitative : prélèvements et utilisation de l'eau

Le rôle du Préfet coordonnateur de Bassin est réaffirmé par ses compétences de mise en oeuvre de mesures de gestion "structurelles" de type :

- **Augmenter le nombre d'études de volumes prélevables** en période d'étiage et leur répartition entre les différents usages d'une part; Et d'autre part, également hors période de basses-eaux à l'appréciation du Préfet, notamment pour l'amélioration des connaissances,
- **Simplifier et régulariser le classement des bassins le nécessitant en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**. Cela impliquant ensuite :
 - L'abaissement du seuil d'autorisation et déclaration pour les prélèvements pour tous usages (hors prélèvements domestiques) et dans toutes les ressources,
 - La majoration des taux de redevance pour les prélèvements versés aux agences de l'eau,
 - L'impossibilité de délivrer des autorisations temporaires individuelles ou regroupées par mandataire,
- **Améliorer la qualité et la clarté des dossiers de demande d'autorisation unique de prélèvement** prévue pour la gestion collective de l'irrigation (OUGC).
- **Renforcer le statut des prescriptions du plan annuel de répartition** qui fixe précisément à chaque irrigant le volume qu'il est autorisé à prélever et les modalités de prélèvement,

Nouveauté : la possibilité d'autoriser temporairement des prélèvements supérieurs au volume prélevable, pourvu que l'autorisation s'inscrive dans un programme de mesures de retour à l'équilibre quantitatif, et dans la limite de l'échéance prévue pour ce retour. Le tout devant être compatible avec les objectifs environnementaux du SDAGE.

Le plan de répartition annuel [des volumes prélevés] peut être modifié en cours de campagne.

• Stratégie de contrôle des infractions environnementales

Le Préfet de département devra élaborer un **Plan Annuel de Contrôle Départemental Interservices**, auquel sera associé le Procureur de la République. La planification des contrôles eau et nature s'inscrit ainsi en complémentarité avec les enquêtes portant sur la recherche ou la constatation d'infractions en matière environnementale. La stratégie s'articulera donc autour des points suivants :

- Des contrôles de sécurité des ouvrages hydrauliques faits par la DREAL et le service Police de l'Eau en matière de concessions,
- Une articulation des contrôles avec la conditionnalité des aides de la PAC,
- 20% du temps des agents instructeurs d'autorisations dédié aux contrôles de terrain,
- L'instauration d'un comité stratégique national des contrôles de l'environnement dans le domaine de l'eau et de la nature,
- La collaboration renforcée entre les autorités administratives et judiciaires,
- La présentation aux parties prenantes locales du plan de contrôle de l'année à venir,

Pour aller plus loin :

Instruction du 14 décembre 2023 relative à la mise en oeuvre du décret n° 2021-795 du 23 juin 2021 et du décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45498>

Instruction du Gouvernement du 2 janvier 2024 relative à la stratégie des contrôles en matière de police de l'eau et de la nature (SNCPEN) : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45507>

BILAN DE SITUATION HYDRO-CLIMATIQUE

SOURCES DREAL / CRIIAM-SUD / AGROMÉTÉO / SMADESEP / INFO-SECHERESSE / METEOCIEL / SYMCRAU

• Bilan pour Janvier 2024

Le climat du mois de Janvier est resté proche des normales durant quelques semaines, avec deux évènements notables : d'abord une forte période de froid puis une courte mais intense période de redoux l'avant dernière semaine.

Concernant les précipitations, le déficit reste marqué malgré 3 courts épisodes pluvieux en début de mois. Cette situation qui se poursuit depuis de nombreux mois continue d'affaiblir la recharge en eau du sol.

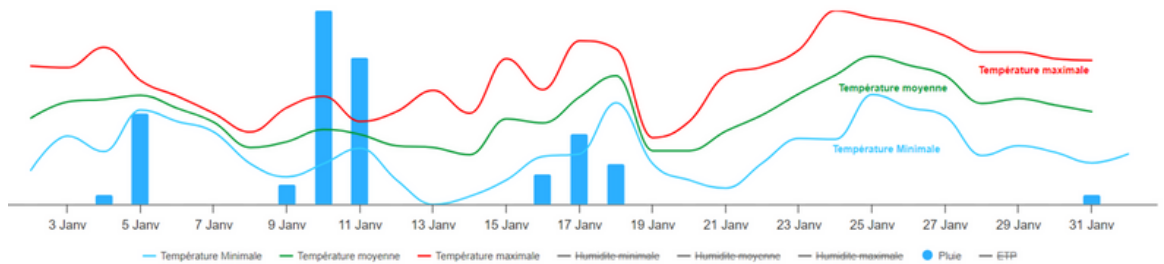
Côté nappes phréatiques, le bilan est mitigé. La nappe de Crau est en période d'étiage, d'où les niveaux saisonniers bas, et pour les nappes d'accompagnement, la situation est légèrement plus positive.

Côté cours d'eau, la situation se stabilisait mais des tensions locales ont commencé à apparaitre, notamment sur l'Huveaune, comme indiqué lors du dernier Comité Ressource en Eau du 19 Janvier 2024.

Les 30 derniers jours enregistrés

Localisation : Berre l'Etang

Source : CRIIAM-SUD



Données mensuelles en comparaison à la normale 1991-2020

Temporalité : du 1^{er} au 31 Janvier 2024

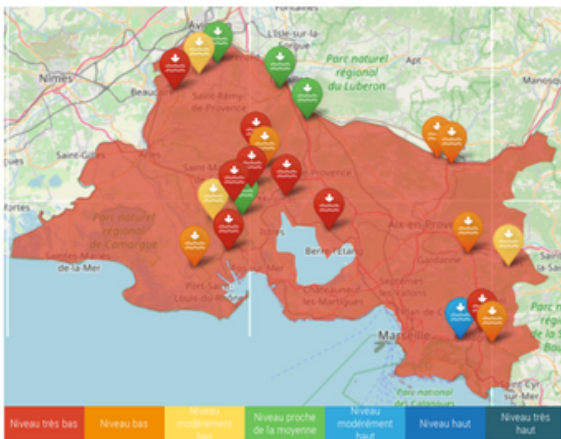
Source : MétéoCiel

Station	T moy.	Diff/norme	Tmax moy.	Diff/norme	Tmin moy.	Diff/norme	Pluie	Diff/norme
Janvier 2024								
Istres (13)	8.5 °C	+1 °C	13 °C	+1.4 °C	4 °C	+0.6 °C	16.9 mm *	-70%
Salon-de-Provence (13)	7.6 °C	+0.9 °C	12.8 °C	+1.3 °C	2.3 °C	+0.5 °C	21.9 mm	-60%
Marignane (13)	8.3 °C	+0.6 °C	12.8 °C	+1 °C	3.8 °C	+0.2 °C	31.4 mm *	-33%
Aix-en-Provence (13)	7.6 °C	+0.9 °C	13.3 °C	+1.5 °C	1.9 °C	+0.3 °C	24.4 mm	-54%

* Informations de précipitations absentes sur une demi-journée ou plus

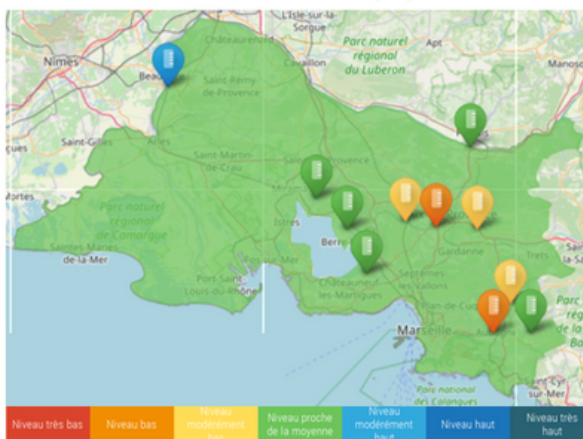
Indicateur sécheresse : nappes souterraines

Source : Info Sécheresse 01/02/2024



Indicateur sécheresse : cours d'eau en surface

Source : Info Sécheresse 01/02/2024

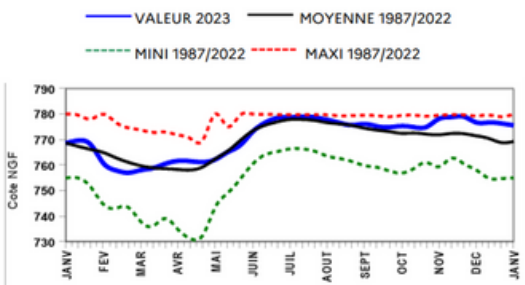


Concernant le barrage de Serre-Ponçon, la côte du lac est désormais à 768.90 mètres NGF, soit 11 mètres en dessous de la côte maximale.

En termes d'enneigement, les valeurs sont normales à modérément basses selon les massifs, les épisodes de redoux ayant limité la bonne accumulation de neige. Lors du CRE, EDF s'est dit confiant en vue de la reprise progressive de l'irrigation.

Côte NGF du barrage de Serre-Ponçon/Durance

Source : EDF



En effet, la gestion optimisée du lac a permis de garder un niveau élevé, obtenu grâce aux précipitations automnales et de fin d'année 2023.

• Pour la suite ...

Dans ses prévisions trimestrielles, MétéoFrance prévoit un scénario trimestriel risquant à 50% d'être plus chaud que la normale jusqu'à Avril 2024 et sans modèle particulier concernant les précipitations, y compris sur l'arc méditerranéen. L'hiver continue d'être plus sec que la normale, et la reprise de l'irrigation commencera en Février sur quelques canaux duranciens. Cela permettra de soulager les sols en fort déficit hydrique, tout en espérant que des pluies efficaces puissent advenir.

La Chronique Hydro

EST RÉALISÉE GRÂCE AU SOUTIEN DE NOS
PARTENAIRES



Rédaction : Alice VACHE - Chargée de mission FDSH13
Pierre SASSO - Assistant de projet FDSH13
Outils de réalisation : Canva® - Pixabay® - Chat GPT® - PaintShop® Pro XXI
Validation : Jean-Louis PLAZY - Président FDSH13

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES STRUCTURES HYDRAULIQUES DES BOUCHES-DU-RHONE
DOMAINE ET CENTRE DE FORMATION DU MERLE - ROUTE D'ARLES RD113 - 13300 SALON-DE-PROVENCE
Association de loi 1901 / SIRET : 450 482 294 00029 / APE : 9499Z

